

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **28 DEC. 2015**

portant désignation du site Natura 2000

l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1526027A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 26 novembre 2015 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » (zone spéciale de conservation FR 1100812) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de Seine-et-Marne, sur une partie du territoire des communes suivantes : Argentières, Bernay-Vilbert, Celle-sur-Morin, Chaumes-en-Brie, Courtomer, Guérard, Hautefeuille, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Plessis-Feu-Aussoux, Pézarches, Rozay-en-Brie, Touquin, Voinsles.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Seine-et-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **28 DEC. 2015**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 1100812 l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion
fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
7220 * Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

- | | | |
|------|--------------------|-------------------------|
| 1096 | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> |
| 1163 | Chabot | <i>Cottus gobio</i> |

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **28 DEC. 2015**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Mitteault', written in a cursive style.

F. MITTEAULT

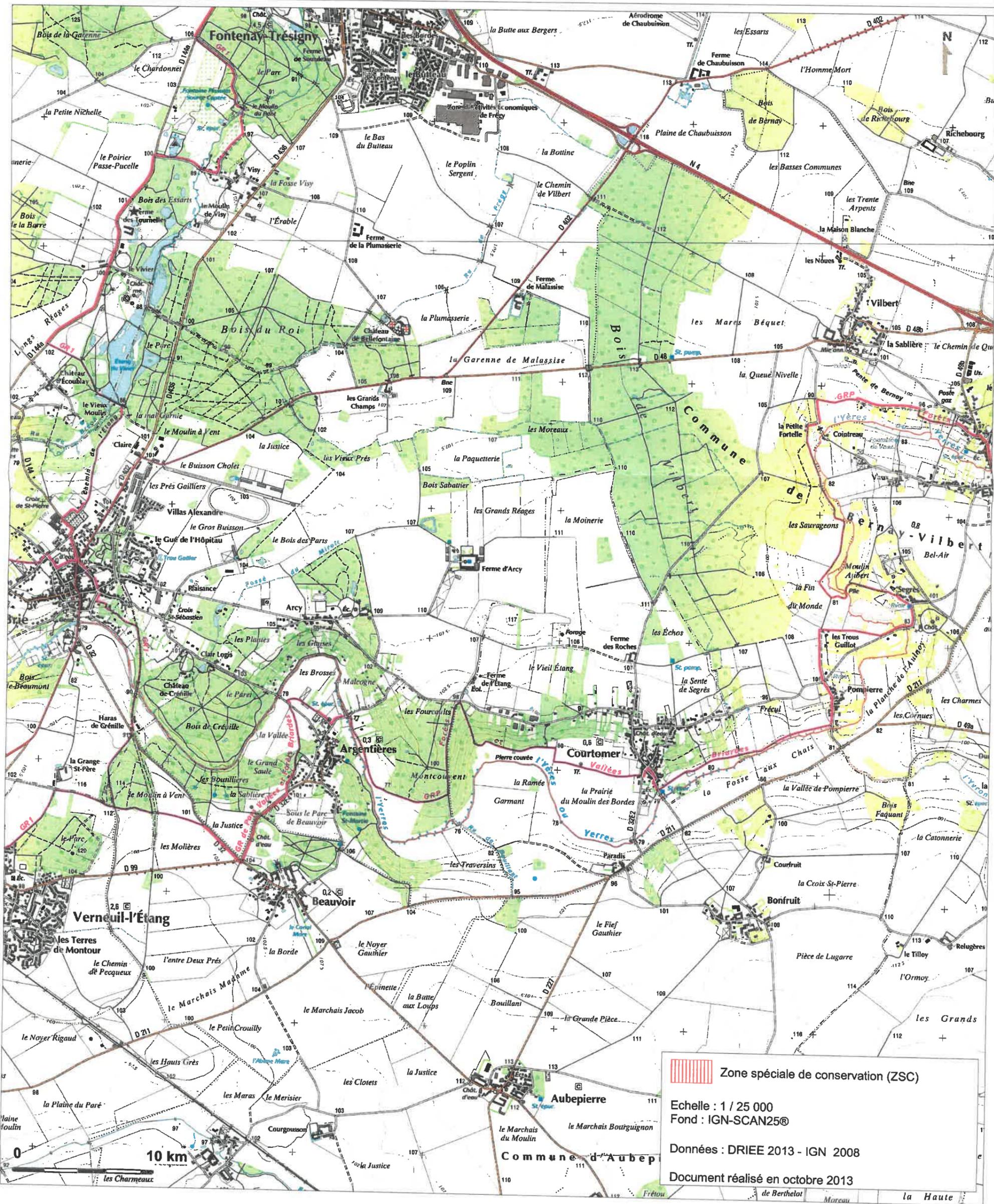


Site Natura 2000 L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES-EN-BRIE FR1100812 (Département de la Seine-et-Marne, Région Île-de-France)

Carte N°4 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté
de désignation de la ZSC

20 DEC. 2015

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



 Zone spéciale de conservation (ZSC)

Echelle : 1 / 25 000
Fond : IGN-SCAN25®

Données : DRIEE 2013 - IGN 2008

Document réalisé en octobre 2013

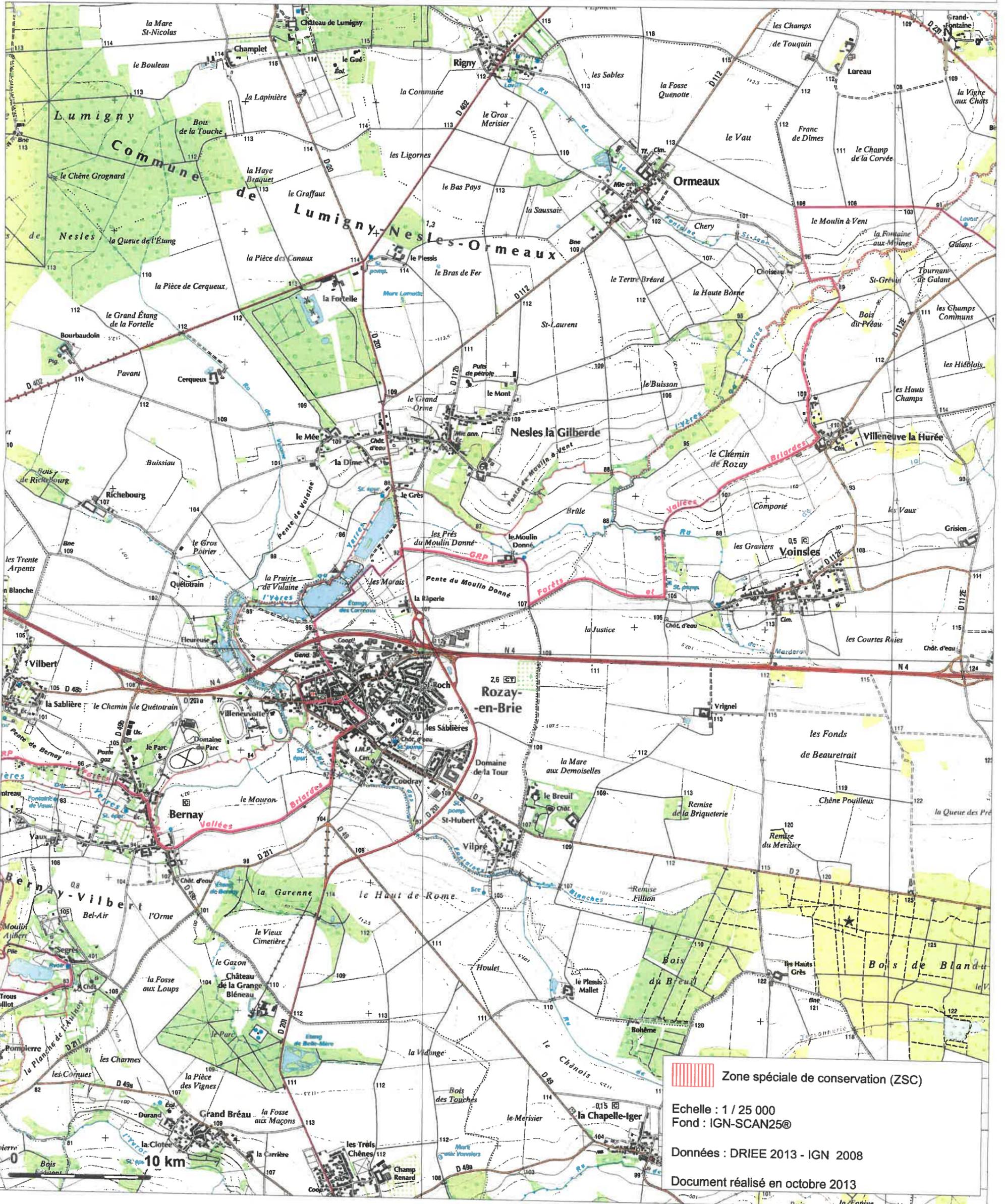


Site Natura 2000 L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES-EN-BRIE FR1100812 (Département de la Seine-et-Marne, Région Île-de-France)

Carte N°3 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté
de désignation de la ZSC

28 DEC. 2015

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



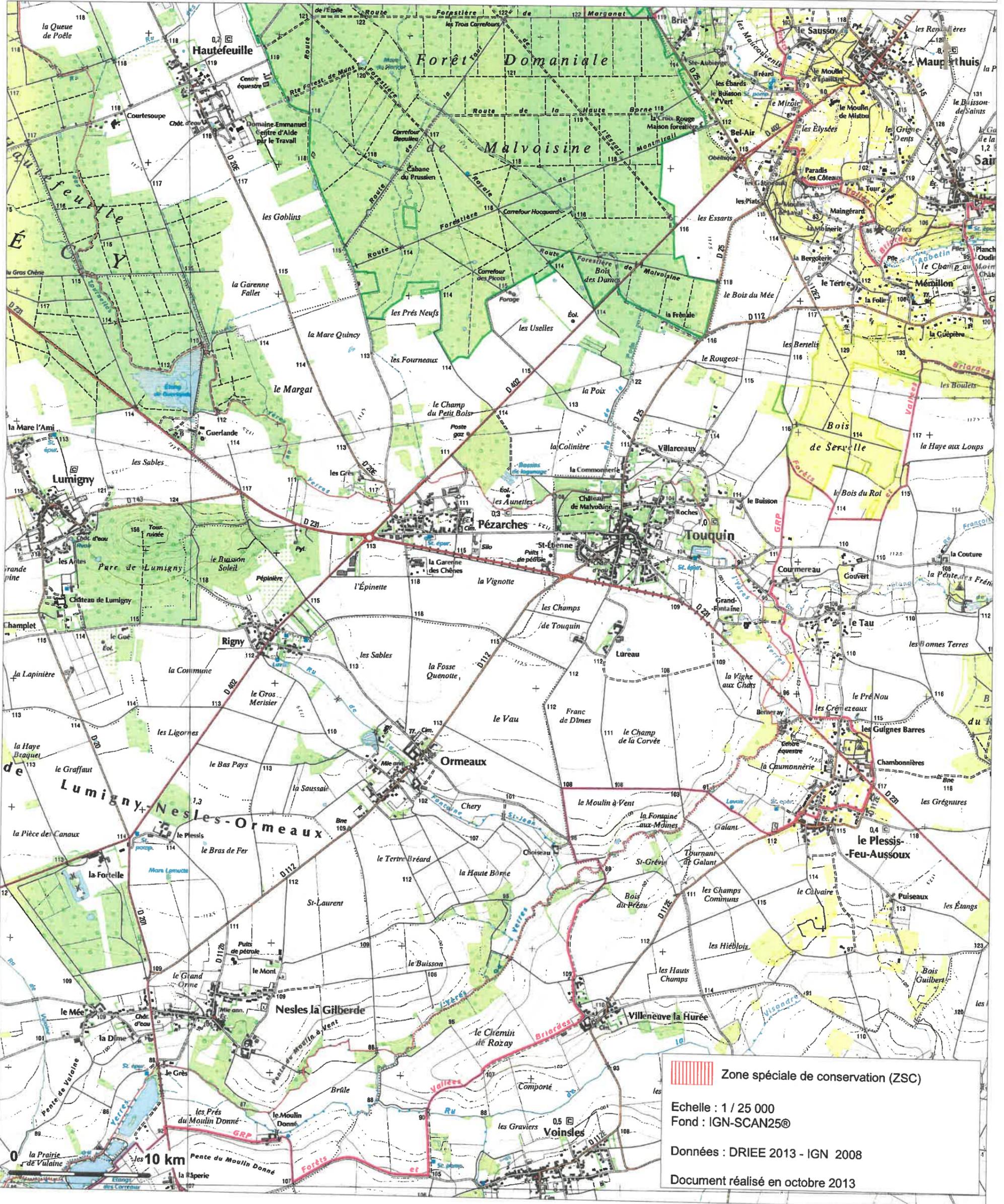


Site Natura 2000 L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES-EN-BRIE FR1100812 (Département de la Seine-et-Marne, Région Île-de-France)

Carte N°2 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté
de désignation de la ZSC

28 DEC. 2015

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie





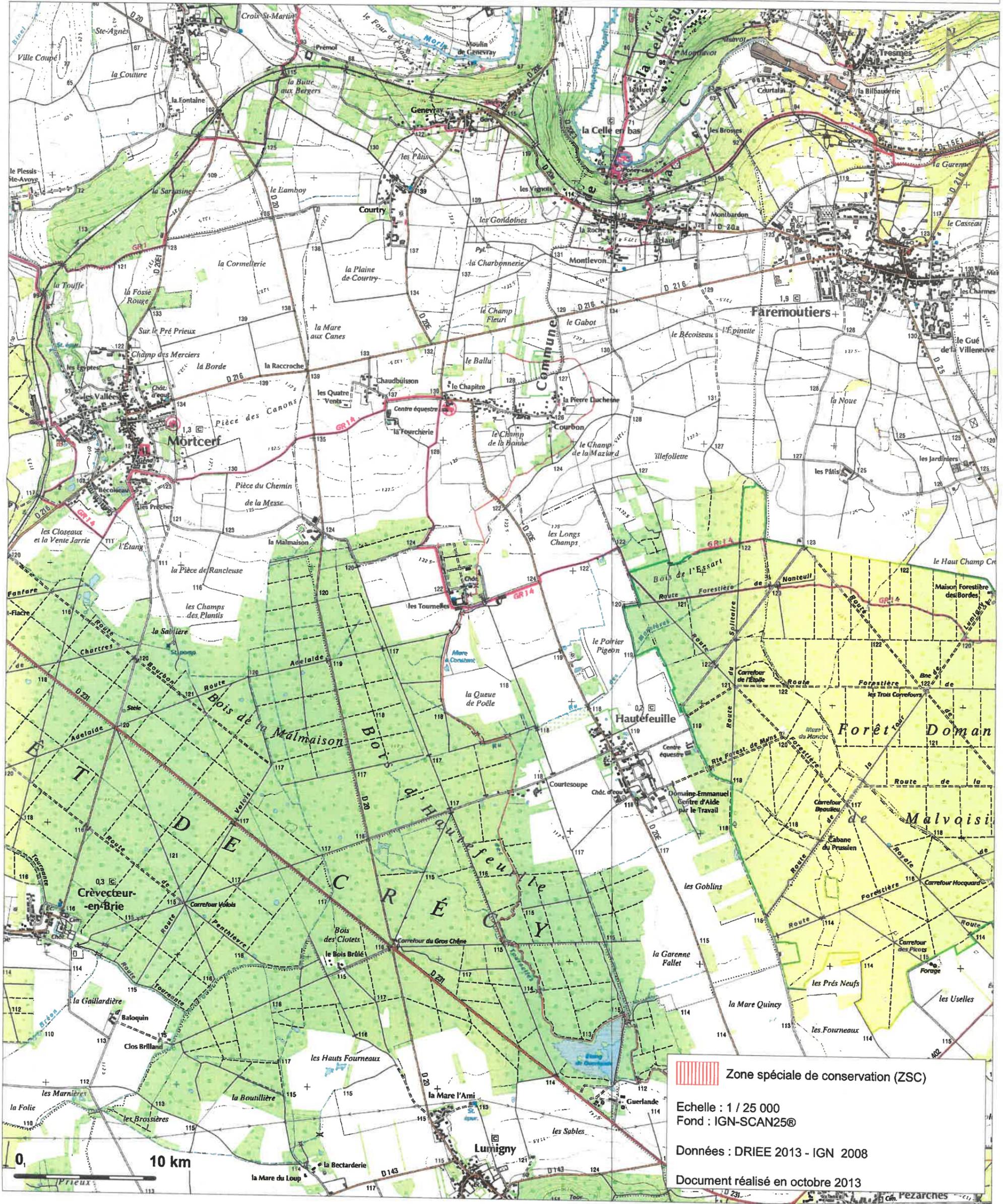
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Site Natura 2000 L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES-EN-BRIE FR1100812 (Département de la Seine-et-Marne, Région Île-de-France)

Carte N°1 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté
de désignation de la ZSC

20 DEC. 2015



Zone spéciale de conservation (ZSC)

Echelle : 1 / 25 000
Fond : IGN-SCAN25®

Données : DRIEE 2013 - IGN 2008

Document réalisé en octobre 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Site Natura 2000 L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES-EN-BRIE FR1100812 (Département de la Seine-et-Marne, Région Île-de-France)

Carte d'assemblage (fond IGN scan 100) annexée à l'arrêté
de désignation de la ZSC **28 DEC. 2015**

signé le :  Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT

